

La Lettre du Maire

Septembre 2023



RENTRÉE HARMONIEUSE

Madame, Monsieur,

La saison touristique a été un véritable succès qu'il s'agisse aussi bien du nombre de visiteurs que de celui des emplois créés dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. La qualité et la variété des animations et événements proposés a permis de contenter petits et grands. Le festival «Jazz en Val de Cher» a attiré de nombreux visiteurs, les vacances sportives ont connu un franc succès, offrant à nos jeunes des opportunités de loisirs et de découverte. La médiathèque a quant à elle pris ses quartiers d'été sur l'île Plage proposant livres et jeux de société à proximité de l'aire de baignade surveillée.

La piscine municipale a été ouverte 7 jours sur 7 en juillet et août grâce au recrutement d'un maître nageur et de surveillants de baignade alors que de nombreuses collectivités rencontrent des difficultés à recruter ces personnels.

Après l'été vient la rentrée, l'occasion de rappeler que nous avons à cœur de soutenir les familles dans cette période parfois coûteuse qu'est le mois de septembre. C'est pourquoi, cette année encore, la municipalité prend en charge les fournitures scolaires des élèves du groupe scolaire Victor Hugo. Nous sommes convaincus que l'éducation est un pilier essentiel de notre société, et nous souhaitons alléger le poids financier qui peut peser sur les familles.

En ce qui concerne notre offre culturelle, je suis ravi de vous annoncer que la médiathèque est désormais gratuite pour tous, résidents de Saint-Aignan mais également pour les habitants des autres communes. Nous croyons en l'importance de l'accès à la culture et à la connaissance pour tous. Je suis également heureux de l'ouverture d'un nouveau commerce, un espace librairie/jeux de société à Saint-Aignan, «La Poudre d'Escampette», situé rue Paul-Boncour.

Cette rentrée réaffirme notre engagement envers l'éducation, le sport, la culture, et la convivialité. Nous continuerons à travailler sans relâche pour faire de Saint-Aignan une ville où il fait bon vivre.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente rentrée et une belle saison automnale.

Votre maire, Eric Carnat

EN IMAGES



Forum des associations



Festival Jazz en Val de Cher



Ideas Box à l'île Plage - Médiathèque



Stage de voile - Vacances sportives



Rendez-vous de quartier

Mairie de Saint-Aignan
1, rue Victor Hugo
41110 Saint-Aignan
02 54 71 22 22
maire@ville-staignan.fr
www.ville-saintaignan.com



Taxe FONCIÈRE

L'augmentation de la taxe foncière est un sujet important qui peut susciter des préoccupations parmi les propriétaires fonciers.

Toutes les communes françaises sont concernées par la hausse de 7,1 % en raison de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, qui servent de base de calcul à cet impôt et ce même si la commune décide de ne pas augmenter son taux de taxe foncière.

Votée dans la dernière loi de finances, cette revalorisation suit l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Compte tenu de la flambée de l'inflation, elle a atteint des sommets, nettement au-dessus des années précédentes, raison pour laquelle les élus de Saint-Aignan, et ce pour la neuvième année consécutive, n'ont pas jugé opportun d'appliquer une augmentation supplémentaire.

Pour toutes informations spécifiques sur les raisons de l'augmentation de votre taxe foncière, il est recommandé de consulter votre avis d'imposition et de contacter le service local des impôts.

En réponse à VOS QUESTIONS

1. La vacance de nombreux emplacements en partie basse du Parking des Bernardines s'explique par leur location et leur réservation par les propriétaires de futurs gîtes. Le PLUI impose en effet un nombre de place de stationnement en fonction du type de logement proposé. Les propriétaires sont donc, entre autres contraintes d'urbanisme, dans l'obligation de proposer des places de stationnement à leurs locataires. La durée des travaux de rénovation des biens explique le décalage entre la signature de la convention de location et l'occupation des places de stationnement.

2. La végétation nauséabonde apparue sur le cours du Cher, en complément de la Jussie invasive, a suscité le mécontentement de nombreux administrés et de la municipalité bien évidemment. Cette dernière s'est retournée vers le NEC, (Nouvel Espace de Cher) syndicat intercommunautaire, seul organisme à avoir la responsabilité de gérer le cours d'eau depuis sa source dans la Creuse jusqu'à son confluent en Indre et Loire. La réponse est claire : le NEC n'est pas en mesure actuellement de répondre positivement à ces désagréments.

Deux nouveaux LABELS

Labellisée **Terre de Jeux 2024** depuis janvier 2023, la Ville de Saint-Aignan s'est vu récompensée pour la mise en place de ses nombreuses actions pour proposer plus de sport dans le quotidien de ses habitants.

Cette récompense vient souligner l'engagement des élus en faveur de l'activité physique et sportive auprès des habitants de Saint-Aignan avec notamment la réfection des cours des écoles, les vacances sportives, les activités pour les seniors, l'aide aux associations, l'aisance aquatique, le pass activités.

Début août, la Ville de Saint-Aignan a eu l'honneur d'être labellisée **Ville Active et Sportive** – 2 lauriers pour le millésime 2023.

Ce label valorise et récompense les initiatives et les politiques des communes en faveur de l'activité physique et sportive pour toutes et tous, tout au long de la vie. Il apporte une reconnaissance à l'engagement volontariste et au travail des élus en charge du sport, des équipes sur le terrain, des actions des associations sportives, mais c'est aussi un véritable outil pour accompagner la définition de la politique sportive d'une collectivité.

Forte de ses 40 associations dont 25 sportives et de ses 38 équipements sportifs, Saint-Aignan est une Ville Active et Sportive.



Prochains Rendez-vous de QUARTIER

Vendredi 6 octobre / 18h30 / Dojo

Vendredi 3 novembre / 18h30 / Foyer Salle des fêtes